

17/02/...28



COMMUNE DE DESHAIES

VOTE

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 01
Ne prend pas part : 00
Adopté à la MAJORITE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept (7) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 27 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza (*arrivée à 19h10*) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 19h20*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix, BALZINC Théogat (*départ à 20h33*) , GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse (*procuration à Monsieur GAMIETTE Julien*), APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, MATHIASIN Max JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France,

Secrétaire de séance : Augustina BARRE

A assisté : Directrice Générale des Services : **Mylène LACIDES**

Secrétaire Administrative : **Eloïse CALVAIRE**



Affiché le 12/04/2017
N°d'Affichage :
PM/SEC/2017/04/...12

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

DEMANDE DE CESSION A TITRE GRACIEUX DES PARCELLES A023, A0130 ET AS 4 SUR LA ZONE DES 50 PAS GEOMETRIQUES

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la redynamisation du Secteur de Ferry situé au Sud de la Commune, les dents creuses situées sur la zone des 50 pas géométriques doivent être valorisées et s'inscrire dans un projet d'aménagement global à des fins d'utilité publique.

Aussi, la demande de cession à titre gratuit s'avère nécessaire pour les parcelles suivantes :

- AO 23 d'une superficie de 1 396 m² en vue de conforter les activités nautiques

17/02/28



COMMUNE DE DESHAIES

- AO 130 d'une superficie de 911 m² pour la création d'un espace collectif public
- AS 4 d'une contenance de 192 m² dans le cadre du projet de requalification du bourg

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Considérant que ce projet d'aménagement s'inscrit dans un cadre d'utilité publique

Après en avoir délibéré

DECIDE à la MAJORITE

Article 1 : DE SOLLICITER de l'Etat la cession gracieuse des parcelles AO 23, AO 130 et AS 4 faisant partie de la zone des 50 pas géométriques afin de poursuivre l'aménagement à des fins d'utilités publiques.

Article 2 : la liste des parcelles intégrales ou pour partie est annexée à la présente. Il est également proposé de choisir le même géomètre pour l'application du plan d'aménagement et de réaliser le document d'arpentage avec les divisions correspondantes en vue de cessions à la commune et aux occupants.

Article 4 : De DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Deshaies, le 10 Avril 2017

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC

